



**Informations relatives aux campagnes d'avancement de grade (TA) et d'avancement de corps (LA) des personnels ITRF et AENES - Année 2010.**

Le dossier de proposition des agents, au titre du tableau d'avancement et de la liste d'aptitude des personnels ITRF doit comprendre :

La fiche individuelle de proposition (annexe II-1 TA ou LA)

Le rapport d'activité dactylographié de 2 pages maximum établi par l'agent (annexe II-2) et revêtu de sa signature, puis remis à son supérieur hiérarchique accompagné d'un CV, qui détaille l'ensemble de son parcours professionnel et d'un organigramme qui permet d'identifier clairement la place de l'agent dans le service. Ce rapport doit être signé du responsable de la structure.

Le rapport d'aptitude professionnelle dactylographié établi par le supérieur hiérarchique en tenant compte du rapport d'activité de l'agent. Élément déterminant du dossier de proposition, ce rapport doit être rédigé avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique et se décliner en fonctions des 4 items suivants : 1) appréciation sur le parcours professionnel de l'agent, 2) appréciation sur les activités actuelles de l'agent, l'étendue de ses missions et de ses responsabilités, 3) appréciation de la contribution de l'agent à l'activité du service, 4) appréciation sur l'aptitude de l'agent à s'adapter à son environnement , à l'écoute et au dialogue.

Le dossier de proposition des agents, au titre de la liste d'aptitude des personnels de l'AENES doit comprendre

La fiche individuelle de candidature renseignée par l'agent et déclinée suivant 2 items :1) le parcours professionnel, 2) la motivation.

Le rapport d'aptitude professionnelle de l'agent à accéder au corps supérieur dactylographié établi par le supérieur hiérarchique.

Ces dossiers ainsi constitués seront examinés par la commission paritaire de l'établissement qui établira un classement qui sera proposé aux instances académiques et nationales.

Concernant le tableau d'avancement des personnels de l'AENES, des informations complémentaires vous seront transmises par messagerie électronique.

Par ce même mode, vous recevrez le 26 février 2010 les annexes pour les dossiers des personnels ITRF et la liste des agents remplissant les conditions pour prétendre à une promotion.

Le service de gestion des personnels titulaires se tient à votre disposition pour vous apporter toutes informations complémentaires.

OPERATIONS	CANDIDATS	UFR	INSTANCES	DRH
Avancement de grade et de corps	Constitution des dossiers de candidature : 22 février au 19 mars  <b>Attention : Ces délais sont impératifs</b>	Avis et proposition de classement du chef de service ou de l'instance de l'UFR pour le 19 mars	Réunions préparatoires pour les représentants des personnels 29 mars au 02 avril	Préparation des documents de travail pour les réunions préparatoires 22 au 26 mars
			Réunions préparatoires pour les représentants de l'administration 06 avril au 08 avril	Vérification de la conformité des dossiers et des tableaux de synthèse pour la CPE le 09 avril 2010
			Avis et classement de la CPE le 12 avril	Transmission des propositions de l'établissement aux tutelles le 15 avril